

JOURNÉE DE MOBILISATION ET DE GRÈVE LE 15 DÉCEMBRE 2020 DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU MÉDICO-SOCIAL ET LE SOCIAL PUBLIC & PRIVÉ



UNI.E.S ET SOLIDAIRES OBTENONS LES 183 EUROS POUR LES SALARIÉ.E.S « EXCLU.E.S DU SÉGUR DE LA SANTÉ »



Le Décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020, relatif au versement d'un Complément de Traitement Indiciaire aux agent.e.s des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la Fonction Publique Hospitalière, exclut plus de 40 000 agents de la Fonction Publique Hospitalière ainsi que les salarié.e.s du secteur associatif et privé, issu.e.s des établissements sociaux, médico-sociaux (hors EHPAD) et des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)...

Les professionnel.le.s de ces secteurs d'activité sont en colère d'être exclu.e.s de l'augmentation de 183 euros perçus par leurs collègues des établissements du sanitaire et des EPHAD. Si les 183 euros ne sont qu'une obole bien en deçà des revendications de nos fédérations (+ 300 €/mois), cette différence de traitement est totalement inégalitaire et injuste, et génère des différences de salaire entre professionnels exerçant les mêmes métiers. Cette situation est inacceptable et ne peut plus perdurer.

A travail égal, salaire égal !

LE 15 DÉCEMBRE 2020, PAS DE TRÊVE MAIS LA GRÈVE !



**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE MOBILISÉ.E.S
DANS LES ÉTABLISSEMENTS,
AINSI QU'AUTRES INITIATIVES PROPOSÉES
PAR LA CGT ET SUD, POUR ARRACHER
PAR LA LUTTE CE QUI NE PEUT S'OBTENIR
DANS LES SALONS DES MINISTÈRES.**

**➡ SUR PARIS, UN RASSEMBLEMENT EST PRÉVU
DEVANT LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ DE 13 H À 16 H
AVEC UNE DEMANDE D'AUDIENCE D'UNE DÉLÉGATION CGT ET SUD
POUR PORTER L'ENSEMBLE DES REVENDICATIONS
DES PERSONNELS DE CES ÉTABLISSEMENTS**